



Inscription scolaire 2025 - 2026

Si votre enfant doit être scolarisé en septembre 2025 soit en première année de maternelle (enfants nés en 2022) soit en CP, les pré-inscriptions débuteront à partir du 20 novembre 2024 en Mairie.

Il est nécessaire d'apporter pour l'inscription l'original et la photocopie :

- Fiche d'inscription scolaire 25-26 remplie
- Livret de famille (en intégralité) ou acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé (uniquement les vaccinations)
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé
- Jugement de divorce ou convention de séparation stipulant le mode de garde de l'enfant (le cas échéant)
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile)

Pour les familles hébergées :

- Attestation d'hébergement (disponible en Mairie)
- 2 justificatifs de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile)
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité de la personne hébergée



RE SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE





Document(s)

[Fiche d'inscription scolaire 25-26](#)

Contact

Accueil de la Mairie

10, place Brigitte Gros

78250 Meulan-en-Yvelines

01 30 90 41 41